

22 janvier 1881

Arrêté relatif aux programmes d'enseignement dans les écoles normales d'instituteurs

Jules Ferry

Source : *B.A.M.I.P.* n° 462, p. 158-166.

Seize matières obligatoires sont au programme, en dehors de l'instruction religieuse. La programmation s'étale généralement sur les trois années.

Le Président du Conseil, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,

Vu les articles 35 de la loi du 15 mars 1850, 9 de la loi du 21 juin 1865, 16 de la loi du 10 avril 1867 ;

Vu les lois des 16 juin 1879, 27 janvier et 11 décembre 1880 ;

Vu les décrets du 24 mars 1851 et du 2 juillet 1866 ;

Vu l'article 13 du décret du 9 juin 1880 ;

Vu le décret du 22 janvier 1881 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 1851 et les programmes y annexés ;

Vu l'instruction ministérielle du 2 juillet 1866 ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Article unique. - Les programmes d'enseignement dans les écoles normales d'instituteurs, en ce qui concerne l'instruction religieuse, l'instruction morale et civique, la pédagogie, sont arrêtés comme suit¹ :

I. - Instruction religieuse

L'instruction religieuse est donnée par les aumôniers ou par les ministres des cultes, conformément aux prescriptions de l'article 2 du décret du 22 janvier 1881.

II. - Instruction morale

(Environ 2 heures par semaine, en première et en deuxième année.)

Première année

Notions de psychologie et de morale théorique

1. - Notions élémentaires de psychologie

Idée générale de la psychologie appliquée à la morale et à la pédagogie : description expérimentale des facultés humaines.

L'activité physique. - Les mouvements, les instincts, les habitudes corporelles.

La sensibilité physique. - Le plaisir et la douleur ; les sens : sensations internes et sensations externes ; les besoins et les appétits.

L'intelligence. - La conscience et la perception extérieure ; la mémoire et l'imagination ; l'abstraction et la généralisation ; le jugement et le raisonnement ; les principes régulateurs de la raison.

La sensibilité morale. - Sentiments de famille ; sentiments sociaux et patriotiques ; sentiments du vrai, du beau et du bien ; sentiments religieux.

La volonté. - La liberté. - L'habitude.

Conclusions de la psychologie. - Dualité de la nature humaine ; l'esprit et le corps ; la vie animale et la vie intellectuelle et morale.

II. - Morale théorique - Principes

Introduction : objet de la morale.

¹ Les autres parties du programme sur lesquelles le Conseil supérieur n'a pas encore pris de décision définitive seront ultérieurement l'objet d'un arrêté d'ensemble, qui comprendra toutes les branches d'études non mentionnées dans le présent règlement. La publication partielle qui est faite aujourd'hui a pour but de permettre aux intéressés de se préparer soit à l'étude, soit à l'enseignement des branches nouvelles qui seront introduites dans les écoles normales à partir de la rentrée d'octobre 1881 ; de plus, ces programmes serviront de base à quelques épreuves du *certificat d'aptitude pédagogique* à partir de la session de juillet prochain.

La conscience morale : discernement instinctif du bien et du mal ; comment il se développe par l'éducation.

La liberté et la responsabilité : conditions de la responsabilité ; ses degrés et ses limites.

L'obligation ou le devoir : caractères de la loi morale. Insuffisance de l'intérêt personnel comme base de la morale. Insuffisance du sentiment comme principe unique de la morale.

Le bien et le devoir pur : dignité de la personne humaine.

Le droit et le devoir : leurs rapports. Différents devoirs : devoirs de justice et devoirs de charité. La vertu.

Les sanctions de la morale : rapports de la vertu et du bonheur. Sanction individuelle (satisfaction morale et remords). Sanctions sociales. Sanctions supérieures : la vie future et Dieu.

Deuxième année

Morale pratique - Applications

Devoirs individuels. - Leur fondement. Principales formes du respect de soi-même : les vertus individuelles (tempérance, prudence, courage, respect de la vérité, de la parole donnée, dignité personnelle, etc.)

Devoirs généraux de la vie sociale. Rapports des personnes entre elles.

Devoirs de justice. - Respect de la personne dans sa vie : condamnation de l'homicide ; examen des exceptions réelles ou prétendues : cas de légitime défense, etc.

Respect de la personne dans sa liberté : l'esclavage, le servage, liberté des enfants mineurs, des salariés, etc.

Respect de la personne dans son honneur et sa réputation : la calomnie, la médisance ; - dans ses opinions et ses croyances : l'intolérance ; - dans ses moindres intérêts, dans tous ses sentiments : menues injustices de toutes sortes, l'envie, la délation, etc.

Respect de la personne dans ses biens : le droit de propriété ; caractère sacré des promesses et des contrats.

Devoirs de charité. - Obligation de défendre les personnes menacées dans leur vie, leur liberté, leur honneur, leurs biens. La bienfaisance proprement dite. Le dévouement et le sacrifice. Devoirs de bonté envers les animaux.

Devoirs de famille. Devoirs des parents entre eux ; des enfants envers leurs parents ; des enfants entre eux. Le sentiment de la famille.

Devoirs professionnels. - Professions libérales, fonctionnaires, industriels, commerçants, salariés et patrons, etc.

Devoirs civiques. - La Patrie, l'État et les citoyens. Fondement de l'autorité publique. La Constitution et les lois. Le droit de punir.

Devoirs des simples citoyens : l'obéissance aux lois ; l'impôt ; le service militaire ; le vote ; l'obligation scolaire.

Devoirs des gouvernants.

Devoirs des nations entre elles. - Le droit des gens.

Devoirs religieux et droits correspondants. - Liberté des cultes. Rôle du sentiment religieux en morale.

Application des principes de la psychologie et de la morale à l'éducation.

III. - Instruction civique

(Environ 15 leçons en 3^e année)

Historique

(1 ou 2 leçons.)

Les origines de notre droit public : 1789, 1848, 1875.

Principes généraux

(2 leçons.)

La souveraineté nationale. Sa légitimité.

Ses limites : la liberté de conscience ; la liberté individuelle ; la propriété ; le domicile.

Son exercice : le suffrage universel ; les suffrages restreints, les suffrages à plusieurs degrés. Électeurs, éligibles. Le vote.

Ses agents : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire : leurs rapports entre eux.

L'État

(7 leçons.)

La Constitution. - Le Président de la République ; le Sénat ; la Chambre des députés. Modes de nomination, attributions.

Confection des lois.

La loi. - Le respect de la loi. - La justice : la cour de cassation, les tribunaux civils et criminels ; les tribunaux administratifs ; les tribunaux universitaires.

La force publique.

L'état de siège en temps de paix et en temps de guerre.

Les décrets et les arrêtés ministériels ; le Conseil d'État ; le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le service militaire obligatoire, ses conditions actuelles d'accomplissement.

L'obligation scolaire.

L'impôt, sa nécessité et sa légitimité. L'égalité devant l'impôt. Les diverses formes de l'impôt. Ses conditions d'établissement et de recouvrement.

La dette publique ; la rente.

Confection du budget, recettes et dépenses.

Les dépenses, leur répartition ; le Gouvernement et les Chambres, la défense de la patrie, la justice, l'Instruction publique, les travaux publics, la représentation extérieure.

Les fonctionnaires, les divers ministères, organisation générale des principaux services publics.

Les cultes, rapports des églises et de l'État.

Le département

(2 leçons.)

Le préfet. - Ses attributions, le conseil de préfecture.

Le conseil général. - Mode d'élection, attributions.

Le budget départemental. - Bâtiments départementaux, routes, chemins, canaux, etc. ; instruction primaire.

Le conseil départemental. - Les délégations cantonales.

L'arrondissement. - Le sous-préfet, le conseil d'arrondissement.

Le canton.

La commune

(2 leçons.)

Le conseil municipal. - Mode d'élection, attributions.

Le maire, les adjoints.

Le budget communal. - Instruction primaire ; bâtiments communaux ; chemins vicinaux et ruraux, etc.

Les subventions du département et de l'État.

Il sera donné, en outre, aux élèves-maîtres des notions de tenue des registres de l'état civil et des écritures de la mairie.

Notions d'économie politique

(4 ou 5 leçons.)

Production de la richesse. - Les agents de la production, la matière, le travail, l'épargne, le capital, la propriété.

Circulation et distribution des richesses. - L'échange, la monnaie, le crédit, le salaire et l'intérêt.

Consommation de la richesse. - Consommations productives et improductives, la question du luxe, dépenses de l'État, l'impôt, le budget, l'emprunt.

IV. - Pédagogie et administration scolaire

(1 heure par semaine dans les deux premières années, 2 heures dans la troisième.)

Première année

L'éducation (principes généraux)

Éducation physique : hygiène générale. - Jeux et exercices de l'enfant. - Gymnastique.

Éducation des sens : petits exercices d'observation.

Éducation intellectuelle : notions sur les facultés intellectuelles. - Leur développement aux divers âges. - Leur culture et leur application aux divers ordres de connaissances. - Rôle de la mémoire, du jugement, du raisonnement, de l'imagination. - La méthode ; ses différents procédés : analyse et synthèse ; induction et déduction.

Éducation morale : volonté. - Liberté de l'homme étudiée dans l'enfant. - Conscience morale : responsabilité, devoirs. - Rapports des devoirs et des droits. - Culture de la sensibilité dans l'enfant. - Modification des caractères et formation des habitudes. - Diversité naturelle des instincts et des caractères.

Deuxième année

L'école (éducation et instruction en commun),

Différentes écoles : école maternelle (salle d'asile). - Écoles primaires, élémentaires et supérieures. - Cours complémentaires.

Organisation matérielle : locaux et mobiliers ; matériel d'enseignement. - Collections. - Bibliothèques.

Organisation pédagogique. - Classement des élèves ; programmes ; emploi du temps ; journal de classe.

Formes de l'enseignement : intuition ; enseignement par l'aspect ; exposition ; interrogations ; exercices oraux ; devoirs écrits et correction ; promenades scolaires.

Étude des procédés particuliers applicables à l'enseignement de chacune des parties du programme.

Examens. - Certificats d'études primaires. - Compositions et concours.

Discipline. - Récompenses ; punitions ; émulation ; sentiment de la dignité chez l'enfant. - Action personnelle du maître ; les conditions de son autorité ; ses rapports avec les élèves et les familles.

Troisième année

Histoire de la pédagogie - Administration scolaire

Révision théorique et pratique des matières étudiées dans les deux premières années.

Histoire de la pédagogie : principaux pédagogues et leurs doctrines. - Analyse des ouvrages les plus importants.

Législation et administration scolaires. - Lois, décrets, règlements, principales circulaires.

Écoles normales primaires : conditions de recrutement.

Écoles primaires. - Différentes sortes d'écoles publiques ; dispositions relatives à la création et à l'entretien des écoles communales ; écoles mixtes quant au sexe et mixtes quant au culte ; admission des enfants dans les écoles. Gratuité. Construction, aménagement et hygiène des locaux scolaires. Pensionnats annexés aux écoles publiques. Écoles primaires supérieures ; bourses nationales. Comptabilité des écoles publiques ; comptabilité communale et départementale se rapportant au service de l'instruction primaire ; registres scolaires. Écoles libres tenant lieu d'écoles publiques ; établissements d'instruction primaire libres.

Salles d'asile. - Écoles maternelles. - Leurs rapports avec la classe élémentaire, leur histoire, leur réglementation spéciale.

Annexes de l'école. - Bibliothèques populaires des écoles et autres bibliothèques populaires ; cours d'adultes et d'apprentis ; conférences et cours publics ; musées scolaires ; caisses des écoles ; caisses d'épargne scolaires ; atelier de travail manuel ; gymnastique.

Personnel. - Instituteurs et institutrices titulaires et adjoints, publics et libres ; nomination ; situation légale ; devoirs professionnels ; engagement décennal ; traitements ; pensions de retraite.

Autorités préposées à la surveillance et à la direction de l'enseignement primaire.
Bibliothèques pédagogiques.
Conférences pédagogiques.